

N° 7617⁴

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2019-2020

PROJET DE LOI

**portant prorogation de la dérogation aux dispositions de
l'article IV de la loi du 23 juillet 2015 portant modification du
Code du travail et du Code de la sécurité sociale concernant
le dispositif du reclassement interne et externe**

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(24.6.2020)

Le Conseil d'État,

appelé par dépêche du Président de la Chambre des députés du 22 juin 2020 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

**portant prorogation de la dérogation aux dispositions de
l'article IV de la loi du 23 juillet 2015 portant modification du
Code du travail et du Code de la sécurité sociale concernant
le dispositif du reclassement interne et externe**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 22 juin 2020 et dispensé du second vote constitutionnel ;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'État en sa séance du 12 juin 2020 ;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique à l'unanimité des 14 votants, le 24 juin 2020.

Pour le Secrétaire général,

L'attaché,

Michel MILLIM

La Présidente,

Agny DURDU

